

14 mars 2025

Communiqué de presse

Direction générale de France Travail

France Travail renouvelle son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en signant sa 6ème convention avec le FIPHFP.

Vendredi 14 mars, une nouvelle convention visant à soutenir et financer les actions menées par France Travail en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap a été signée par Thibault GUILLUY, directeur général de France Travail, Marine NEUVILLE, directrice du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en présence de Françoise DESCAMPS-CROSNIER, présidente du Comité national du FIPHFP.

France Travail emploie plus de 6 300 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 12,06% (DOETH 2024). La progression constante de ce taux d'emploi sur les dix dernières années témoigne de la confiance des agents dans la politique handicap conduite à France Travail.

Un engagement et des moyens renforcés pour une politique inclusive durable et ambitieuse

Avec un budget de près de 10 millions d'euros sur quatre ans, cette convention traduit la volonté de France Travail d'intensifier ses actions en matière d'inclusion, de formation, de maintien dans l'emploi et d'accessibilité. L'implication de l'établissement public est particulièrement marquée, avec 62 % du financement assuré par ses propres fonds (soit 6,2 millions d'euros) et 38 % pris en charge par le FIPHFP (soit 3,8 millions d'euros). Ce financement vient soutenir un plan d'action dont vous trouverez ci-après quelques exemples :

-  Le développement de l'apprentissage et de l'alternance : France Travail renforce sa politique d'apprentissage pour favoriser l'accès et l'intégration durable des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE). En particulier, un plan ciblé sera mis en place dans les régions affichant les plus faibles taux d'emploi de BOE, avec 10 recrutements d'apprentis BOE prévus dans chaque territoire prioritaire. Ces recrutements seront accompagnés d'un soutien personnalisé, incluant un appui des équipes RH locales et un partenariat renforcé avec le Réseau pour l'emploi (Missions locales et Cap emploi).
-  Des expérimentations et innovations pour un accompagnement adapté : plusieurs actions innovantes

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL

Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@francetravail.fr
FIPHFP : Véronique Bonnet - 06 08 62 33 59 - v.bonnet@agence-cid.fr
Chloé Lemahieu - 06 89 57 84 63 - c.lemahieu@agence-cid.fr

sont d'ores et déjà testées en région. Un programme sur la résilience est actuellement développé en Bretagne et un autre sur la réintégration post-cancer est testé dans les Hauts-de-France. L'évaluation de ces projets permettra de capitaliser sur les bonnes pratiques et de les diffuser plus largement via les canaux institutionnels.

✔ La mise en place d'un réseau interne de pair-aidance : pour accompagner au mieux ses agents en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, France Travail va structurer un réseau de pair-aidants. Ce dispositif s'appuiera sur des collaborateurs volontaires ayant eux-mêmes surmonté des situations similaires et souhaitant apporter un soutien concret à leurs collègues.

La précédente convention avait donné les moyens de financer plus de 5000 aménagements de poste y compris au domicile de ceux pour lesquels le télétravail est une mesure de maintien dans l'emploi.

France Travail : un acteur engagé et moteur de l'inclusion

Avec cette nouvelle convention, France Travail confirme son rôle d'employeur engagé et sa volonté d'aller au-delà des obligations légales en matière d'insertion et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette initiative s'inscrit pleinement dans une démarche de responsabilité sociale ambitieuse, alliant actions concrètes, innovation et collaboration territoriale pour faire de l'inclusion un levier de transformation durable.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL

Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@francetravail.fr
FIPHP : Véronique Bonnet - 06 08 62 33 59 - v.bonnet@agence-cid.fr
Chloé Lemahieu - 06 89 57 84 63 - c.lemahieu@agence-cid.fr

À propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

À propos du FIPHP

Le FIPHP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,93 % en 2024, sur le plan national.

Le FIPHP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés de la Solidarité, de la Fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique, et du Budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.